

débour & découverts, Mr. le premier Président a dit :

SIRE, Votre Parlement ne voit jamais Votre Majesté déployer sa puissance, sans être pénétré de la douleur la plus profonde & de la consternation qu'inspirent les actes d'autorité absoluë. Les sentimens, SIRE, gravés dans le cœur de tous les Magistrats de votre Parlement sont fondés sur l'amour le plus pur votre Personne sacrée. Le fonds inépuisable de douceur & de bonté que tous vos Sujets connoissent pour être le caractère propre de Votre Majesté, ne se concilie point avec ces tristes circonstances qui menacent d'atteintes dangereuses les Loix du Royaume & la Constitution de l'Etat.

Votre Parlement ne peut se départir des principes dont le maintien est également utile à Votre Majesté & à ses Sujets, sans manquer à ce que lui prescrivent son attachement pour la Personne & le service de Votre Majesté, le vœu universel de tous les Ordres de l'Etat & la fidélité qu'il doit au serment qu'il a fait de garder & observer les Loix du Royaume. LOUIS XI. a déposé dans nos Régistres, la formule du Serment de son avènement à la Couronne, par Lettres régistrées au Parlement, le 22. Avril 1482 ; & il a voulu, par cet Acte solennel, que les Magistrats ne perdissent jamais de vûë l'obligation qui leur est imposée, d'acquiescer en cette partie les Rois, du serment qu'ils font à leur sacre, & *d'y vaquer tellement que par la faute des Magistrats, aucunes plaintes n'en puissent advenir, ni aux Rois charge de conscience.*

C'est dans le même esprit, SIRE, & en vertu de cette même obligation, que votre Parlement, dans une occasion bien moins importante, a déclaré, le premier Mars 1583 : *Qu'attendu que l'Edit est contre les Loix fondamentales de l'Etat, auxquelles Loix on ne peut déroger. . . . Votre Parlement n'a puissance de procéder à sa vérification.*

Permettez, SIRE, à votre Parlement d'employer aux pieds de votre Trône les mêmes expressions, & que votre cœur paternel juge, avec cette bonté qui lui est propre, si votre Parlement a pu procéder à l'enrégistrement de l'Edit, qu'il avoit plu à Votre Majesté de lui envoyer.

Votre